

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 28 JUIN 2022 A 19H00

Présents à la séance : 18

L'An Deux Mil Vingt Deux, le **28 JUIN A 19H00**

Extrait affiché le :
29 juin 2022

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire
De ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2022

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, M. CHMIDLIN Stéphane, Mme TRIQUET
Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, M.
SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjointes, M. BREGEOT Claude, Mme PIANT
Noëlle, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine,
M. ROMARY Fabrice, Mme RAIZNER Stéphanie, M. FINANCE Michaël, M.
GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, Mme ELI Emilie, conseillères et
conseillers municipaux.

Objet : Extension du périmètre
de l'aide financière en faveur
de l'immobilier commercial.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FERREIRA-PIERRAT Maria à Mme RUYER Christine
Mme ACCILI Micheline à M. RAMBOURG Bernard
Mme DEL MASTRO Marie-Claire à M. le Maire
Mme BENOIT Marie-Hélène à M. CHMIDLIN Stéphane
M. KIZILDAG Murat à M. COLIN Joël
Mme DUPONT Virginie à Mme CLANCHÉ Ghyslaine
Mme TRARBACH Carole à M. BREGEOT Claude
Mme SCHILLINGER Stella à M. RAMBOURG Bernard

Absents excusés :

M. EVRARD Luc
M. PIERRAT-LABOLLE Julien
M. BURGER Emmanuel

N° 75/2022

Secrétaire de séance : Mme RAIZNER Stéphanie

Vu le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, notamment
ses articles 107 et 108,

Vu le Règlement de la Commission Européenne n° 1407/2013 du 18
décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de
l'Union Européenne aux aides de minimis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles
L.1511-3 et R.1511-4-2 et suivants,

Vu la délibération n° 43/2022 du Conseil Municipal en date du 14
avril 2022,

Dans le but d'accompagner l'arrivée, l'installation ou le
développement de nouveaux commerces tout en palliant la vacance de certains locaux
commerciaux, le Conseil municipal a approuvé le 14 avril 2022 la mise en place d'aides

financières à l'immobilier commercial et artisanal dans un périmètre opérationnel de la Ville.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'élargir ce périmètre dans le but d'augmenter le nombre de cellules d'activité potentiellement éligibles tel que détaillé :

- Rue Charles Weill
- Rue Gambetta: numéro 2
- Rue Pierre Curie
- Rue Anatole France
- Rue Jules Ferry

Le Conseil Municipal présent et représenté informé, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le périmètre d'application modifié ;
- **APPROUVE** le règlement modifié d'attribution de cette aide, ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,